

sem mag'

La lettre de la fédération des sociétés d'économie mixte • n°31 • octobre 2005

Affirmer les valeurs de l'économie mixte locale

Au moment où notre département connaît un essor démographique sans précédent, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs territoriaux doivent développer de nouveaux projets d'aménagement, d'équipement, de développement touristique et de mise en valeur de leur environnement.



Virginie Smets

En apportant expérience, compétences et moyens, les Sem restent aujourd'hui l'outil privilégié des élus pour répondre à ces enjeux qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable au travers d'une approche locale, intercommunale, départementale, voire régionale.

Le département de l'Hérault a choisi de bâtir l'avenir de son territoire en décidant de relever 8 défis pour une citoyenneté durable au travers de son Agenda 21. Hérault Aménagement, la Sem du département que je préside, sera, aux côtés de nos services, l'opérateur légitime pour relever ce challenge sur les domaines de l'aménagement et de l'équipement du territoire.

Les Sem du Languedoc-Roussillon témoigneront, au cours du congrès des Sem de Montpellier (11-13 octobre) de leur vitalité et de leur dynamisme tant au cours des travaux que par l'organisation des visites professionnelles qui seront proposées.

Certaines d'entre elles, les plus importantes, seront présentes aux côtés de leurs collectivités de rattachement au sein du village régional sur lequel l'association régionale des Sem présentera la situation de l'économie mixte en Languedoc Roussillon : 55 Sem, 4 000 emplois directs, 530 M€ d'investissement.

Les récents débats parlementaires sur les concessions d'aménagement et la création de sociétés publiques locales ont montré l'importance que l'ensemble des élus portait à l'économie mixte dans le cadre du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales.

Sur le thème « attractivité, cohésion des territoires... », je souhaite que le Congrès soit l'occasion de mieux affirmer les valeurs de l'économie mixte locale.

*André Vézinhet,
sénateur, président du Conseil général de l'Hérault
Président de l'association Sem LR
Président de Hérault Aménagement*



Dossier

Image et animation des territoires

Si les sociétés d'économie mixte ont souvent un rôle de bâtisseur ou d'aménageur, les collectivités actionnaires confient de plus en plus aux Sem des missions d'animation du territoire, jouant un véritable rôle de « bras armé » pour attirer de nouvelles activités économiques et des investisseurs, en y associant des partenaires privés locaux.

> 4
LIRE PAGE



Focus

Montpellier, ville attractive et ville ouverte

En moins de trente ans, Montpellier est passée du vingt-cinquième au huitième rang des villes françaises. Dans les quinze prochaines années, son agglomération attend 100 000 nouveaux habitants. Pour accompagner cette croissance, Montpellier mise sur le développement durable en intégrant le long terme, l'environnement, le progrès social et le dynamisme économique.

> 7
LIRE PAGE



2 ★ Europe : un partenariat franco-polonais renforcé

2 → Sem en direct : Sellor (56), Sage (86)

7 ✕ Sem en exemple : Bastia Aménagement

* Réseaux

Responsables boutiques de parcs à thème

Le réseau des Sem parcs à thème se structure avec la création d'un groupe permanent des responsables de boutiques. Une quinzaine d'entre eux se sont retrouvés pour la première fois le 1^{er} septembre à la Fédération des Sem.

Avec près de 3,5 millions de visiteurs annuels, ces sites éprouvent la nécessité d'échanger et de mutualiser leurs expériences afin de mieux adapter leurs produits à la demande des clients, mieux négocier leurs achats et mieux former leurs personnels.

Les réflexions menées sur les cinq thèmes retenus (mise en place d'un tableau de bord ; gestion des personnels : formation, animation des ventes, recrutements, intéressement, etc. ; produits griffés ; relations et négociations avec les fournisseurs ; agencements et merchandising) seront présentées en janvier 2006 à Paris, à l'occasion du prochain Salon maison et objets.

★ Europe

Un partenariat franco-polonais renforcé



Andrzej Arendarski, président de la Chambre polonaise de commerce et Albert Mahé, président de la Fédération des Sem.

Le président de la Fédération des Sem (les EPL françaises), Albert Mahé, s'est rendu en Pologne du 31 août au 2 septembre 2005 afin de signer deux contrats de coopération : le premier avec la Chambre polonaise de commerce, où se constitue actuellement une structure représentative des entreprises publiques locales de ce pays ; le second avec la commune d'Ostrow Wielkopolski, qui a mis en place un

dispositif pilote de management de ses EPL.

Ces deux contrats couvrent une large palette d'actions de coopération, en particulier avec la participation de la Pologne aux actions européennes conduites par la Fédération des Sem, avec ses homologues d'autres pays, au sein du Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP), la mise en place de jumelages franco-polonais entre EPL et la participation d'élus polonais au réseau européen d'élus locaux, Neels.

Avec 2 500 EPL, la Pologne est après l'Allemagne, le pays d'Europe qui en compte le plus.

→ Sem en direct

Sellor (56) : baromètre à la hausse !

Décidément, la Sellor a le vent en poupe : Sem multiactivités chargée de gérer les équipements de loisirs et de tourisme du Pays lorientais, elle achève la saison d'été sur un bilan caractérisé par une progression générale de ses activités, et a été choisie comme déléguataire de la future Cité de la voile Eric Tabarly.

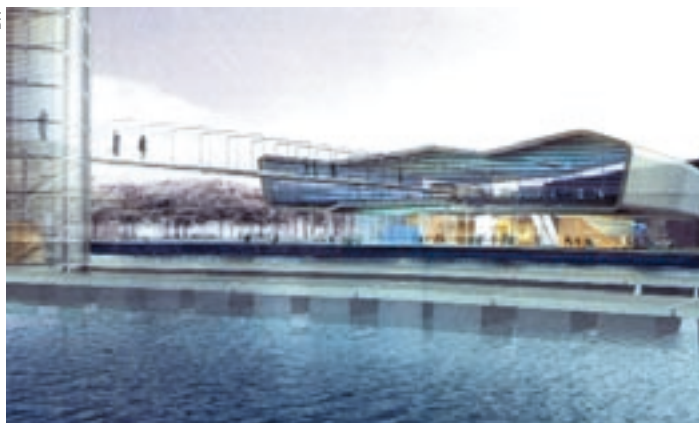
« Une tendance positive qui se dégage aussi bien sur les espaces muséographiques que sur les équipements de plein air, traduisant le dynamisme touristique d'un territoire qui n'a pas cherché à renier ses activités traditionnelles que sont la construction navale et la pêche, mais à les compléter par des activités nouvelles », analyse Thierry Fréchier, directeur de la Sellor. « Une stratégie engagée il y a une quinzaine d'années qui porte maintenant ses fruits, puisque l'on commence à être perçus comme un territoire touristique, et c'est probablement ce que traduisent nos résultats ».

La Sellor accompagne la création de la Cité de la voile dont elle assu-

18 millions d'€ financés par des fonds européens, l'Etat, la Région Bretagne, le département du Morbihan et la communauté d'agglomération du Pays de Lorient. Le programme muséographique a été réalisé par la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette à Paris. Son ouverture est prévue à l'été 2007 avec un objectif de fréquentation fixé à 100 000 visiteurs par an.

Dès fin 2005, la Sellor entreprendra sa commercialisation par une participation à plusieurs salons professionnels et des visites auprès des prescripteurs, tours opérateurs, autocaristes, etc.

Rappelons que la Sellor gère entre autres cinq ports de plaisance, l'es-



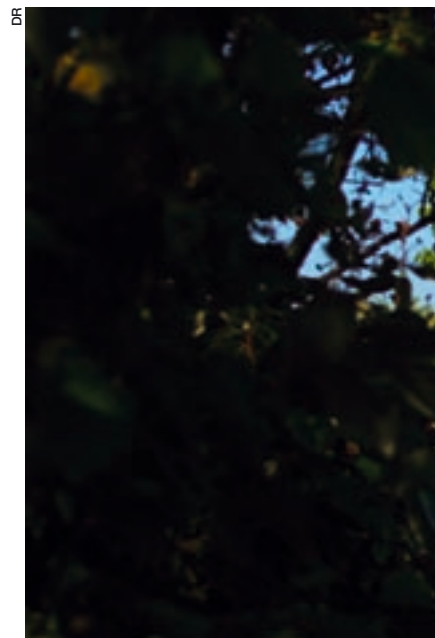
La future académie Eric Tabarly

raera ensuite la gestion. Cet équipement, dont les travaux ont débuté en mai dernier sur le site de l'ancienne base de sous-marins de Lorient, sera un espace de 6 000 m² dédié à la voile et à la plaisance, l'œuvre et les exploits d'Eric Tabarly étant le fil conducteur. La Cité de la voile deviendra le port d'attache des cinq célèbres voiliers Pen Duick du navigateur disparu.

La Cité de la voile Eric Tabarly représente un budget global de

pace découverte du cheval en Bretagne au Haras national d'Hennebont, la *Thalassa* ancien navire de recherches océanographiques de l'Ifremer, l'Odysseum, espace de découverte du saumon sauvage, la maison de l'île de Kerner, la Tisserie ainsi que la première école de voile Française, un stade d'eau vive et plusieurs hébergements touristiques.

Marie-Anne Ramazzina



Saga (86) : sa force, in

Créée en 1986, la Saga (Société de gestion et d'animation) gère le parc de Saint-Cyr qui regroupe sur 300 hectares, dans un cadre naturel et préservé à 20 kilomètres de Poitiers et 10 kilomètres de Châtelleraut, une base de loisirs, le golf du Haut-Poitou et un camping 4 étoiles, le premier en France à proposer la location de yourtes contemporaines.

« Pour renforcer l'image "nature" des yourtes, habitats circulaires de toile et de bois, parfaitement intégrés à l'environnement calme et naturel, la Saga a développé des séjours du mercredi au mercredi, un moyen d'éviter les habituels bouchons routiers du samedi, surtout en période estivale », commente Grégory Bignet, directeur adjoint de la Sem. « Ces nouveaux hébergements ont connu la faveur de magazines spécialisés anglo-saxons, ce qui est de bonne augure pour l'avenir », poursuit notre interlocuteur.

Le camping, situé en bordure de la plage du parc de loisirs, offre 198 emplacements et 13 mobile

NOUVELLES SEM

La **Semsud Martinique** a été créée le 8 juillet 2005 pour la gestion de parcs de stationnement et d'équipements touristiques, la construction d'équipements publics et commerciaux, ainsi que la réalisation d'études. Son capital de 400 000 € est détenu par les communes de Sainte-Anne (46 %), du Marin (5 %), le conseil général de la Martinique (17 %) et la Région (7 %) ; du côté des actionnaires privés on trouve plusieurs sociétés (17,5 %) et trois personnes physiques (7,5 %).

La **Sem Mont Lauriers** (33) vient de voir le jour. Dotée d'un capital de 225 000 €, détenu majoritairement par la commune de Lormont, elle aura pour missions principales l'aménagement, la construction et un projet de renouvellement urbain.

La **Communauté de communes du briançonnais** (05) vient de créer une Sem qui se portera candidate à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs. Elle détient 51 % du capital.

SEM EN PROJET

Saumur (49) : les élus de la communauté d'agglomération ont décidé la création Sem agglomération. Elle devrait avoir vocation à collecter et traiter les déchets ménagers et être dotée d'un capital de 875 000 € détenu à 68,6 % par la communauté.

Réunion : les collectivités territoriales étudient la création d'une Sem ; **Semcom** pourrait concevoir et éditer un journal d'information destiné à l'ensemble des élus territoriaux,

assurer la promotion des territoires et réaliser des études ponctuelles dans des domaines économique, social, etc.

Brest 2008 : le rassemblement des vieux gréements devrait être géré par une Sem.

Angoulême (16) : avec la création future du parc des expositions Bel-Air, la communauté d'agglomération envisage de recourir à une Sem pour « professionnaliser » la foire d'Angoulême, gérée jusqu'à présent en association. La Comaga pourrait détenir 70 % du capital de la Semapex, la CCI 20 %, le solde étant réparti entre la Caisse d'épargne, Dexia, le Crédit agricole, la Chambre d'agriculture et des hôteliers.

En régions



Novover et créer l'événement

homes. Il a obtenu le label « *Qualité Vienne 2005* » et enregistrera cette année entre 25 000 et 30 000 nuités, essentiellement une clientèle anglaise et hollandaise.

La base de loisirs réunit des activités de plein air autour d'un lac de 85 hectares : baignade, toboggan aquatique, club de plage pour les 6-12 ans (juillet-août), terrains de sport (beach-volley, football, tennis). La Saga gère le centre de voile, en partenariat avec les associations présentes sur le site, qui permet la pratique de la planche à

voile, dériveurs, catamarans, mais offre aussi la possibilité de location de canoës, kayaks, bateaux pédaliers ou encore de VTT.

La Saga est support d'organisation et de logistique pour l'événementiel avec « *Un hôpital pour les enfants* », ou pour des rencontres sportives, tels que Championnat de France des ligues régionales de triathlon (pour la 3^e année), Championnat de France de voile radio commandée (13 au 16 mai 2005). Elle accueille également des séminaires et comités d'entreprises et groupes de scolaires. « *Une fré-*

quentation de plus de 150 000 visiteurs, avec une moyenne de 60 000 visiteurs payants sur la période estivale », précise Grégory Bignet.

Quant au golf, il arbore un practice et un parcours neuf trous pour l'initiation et la découverte, ainsi qu'un parcours dix-huit trous entre lac et forêt. Depuis 2002, il accueille l'Open international du Haut-Poitou, un tournoi où plus d'une centaine de joueurs professionnels s'affrontent durant trois jours, la prochaine édition se déroulera du 20 au 22 octobre.

« *Depuis deux ou trois ans, l'activité golf connaît une bonne croissance liée à une redynamisation par des investissements sur les parcours et à la reprise de la gestion de la restauration courant 2005 ; ce qui nous permettra de conserver un dynamisme d'accueil homogène sur le site.* »

Un avenir qui s'annonce bien !

M.A.R.



Alsace

Le 22 octobre 2005 à Guémar, (68) l'Association régionale des Sem d'Alsace organise, en partenariat avec l'Association départementale des maires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, une rencontre consacrée à la présentation des Sem, leurs différents domaines d'intervention et leur nouveau contexte législatif.

Renseignements : Laurent Montoux, délégué régional Alsace, tél 03 89 20 24 95 ou l.montoux@fedsem.fr

Aquitaine

Jean Mercherz, président de l'Association des Sem d'Aquitaine, le préfet de région et les représentants de la CDC et de l'UESL (1 % logement) ont signé le 26 septembre 2005, l'accord régional Aquitaine pour la mise en œuvre du volet logement du plan de cohésion sociale par lequel ils s'engagent sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que sur des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du plan.

Ile-de-France

Mireille Flam a été élue à la présidence de l'Association régionale des Sem d'Ile-de-France où elle succède à Jean-Pierre Schosteck pour trois ans. Elle préside le conseil de surveillance de la Sogaris, Sem spécialiste des plates-formes logistiques de fret (Paris/Rungis, Roissy/Charles de Gaulle, Lyon, Europort/Vatry, Rouen, Bayonne). Mireille Flam est également adjointe au maire de Paris, chargée des Sem et des marchés publics.



Midi-Pyrénées

Joseph Carles devient le nouveau président de Sem Midi-Pyrénées.



Le président de la Sem Constellation (Blagnac, 31) succède à Jean-Michel Lattes à la tête de l'association. Expert comptable et titulaire d'un doctorat en sciences de gestion, il est également adjoint au maire de Blagnac et conseiller de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse.

Destination Strasbourg pour le congrès des Sem 2006 du 10 au 12 octobre

Congrès



Epernay (51) : la communauté de communes a décidé de la création de la Sem GD3E avec pour mission la construction et l'exploitation de Millésium, le futur parc d'expositions.

Le **Syndicat mixte Thiérache Développement (02)**, qui regroupe les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et dix communautés de communes, pourrait recourir à une Sem pour répondre notamment à ses projets de développement transfrontalier avec la Belgique.

Bassin de Lacq (64) : vers la création d'une Sem à vocation immobilière et économique.

LES SEM FONT PARLER D'ELLES

Stga, la Société de transports du Grand Angoulême, développe Taxibus, un service de transport à la demande, qu'elle a mis en place depuis cinq ans dans les secteurs périurbains de l'agglomération où les besoins de transport sont diffus et irréguliers. Taxibus est désormais proposé sur tout ou partie des grilles horaires de cinq lignes. Il assure le même service qu'un bus, part à l'arrêt à l'heure indiquée sur la grille horaire. Ce service, assuré par des artisans taxis mandatés par la Stga, prend le voyageur et le dépose à un arrêt de bus en suivant l'itinéraire de la ligne. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone ou par mail.

Quant au prix du voyage, pour les titulaires d'un abonnement, il est inclus, sinon il s'élève à 1,20 €.

La **Sominice, gestionnaire du Min de Nice** (produits alimentaires, fleurs), enregistre une progression de 94 % du nombre de ses acheteurs. De 948 en 2002, celui-ci atteint 1 840 au 10 août 2005. Trois explications : l'entrée gratuite depuis le 1^{er} janvier 2004 qui a permis d'accueillir de 298 clients nouveaux, un démarchage direct aboutissant à la délivrance de 336 nouvelles cartes et une communication renforcée qui en cinq mois a attiré 319 clients supplémentaires.

Image et animation des territoires

«Les Sem régionales sont avant tout des entreprises. Elles sont donc des acteurs économiques, et elles jouent tout leur rôle dans la dynamique de notre région» déclare Georges Frêche, président de la région Languedoc-Roussillon dans son interview ci-contre. Une affirmation qui vaut pour toutes les régions, comme en témoignent les exemples présentés dans ce dossier : à Bourg-en-Bresse, Promobourg assure l'ingénierie d'implantation de nouvelles activités dans le réseau des zones d'activités de son agglomération. En Lorraine, Metz Technopôle anime un centre d'affaires, porte d'entrée d'un parc d'activités moteur d'une région soucieuse de véhiculer une nouvelle image. En Midi-Pyrénées, l'Agence lotoise de Développement, portée par le conseil général du Lot, veille à la qualité de l'attractivité naturelle d'un département à dominante rurale, et ce ne sont que quelques exemples.

Agence lotoise de développement la qualité d'un territoire

L'agence lotoise de développement (ALD), outil du conseil général du Lot créé dans les années 70, prépare actuellement sa mutation. Il s'agit de transformer un comité d'expansion aux missions traditionnelles en une Sem de développement et d'aménagement.

Actuellement, l'agence a quatre missions : accompagner les entreprises dans leur développement, favoriser le développement local, analyser la situation économique et sociale et inscrire le Lot dans une dynamique européenne.

«La Sem sera un moyen, un outil du département pour l'aménagement de zones d'activités, la construction d'usines et des grands équipements publics (maisons de retraite, collèges...). Elle aura également la maîtrise de l'aménagement de terrains à bâtir», explique Patrick Bailleau, directeur d'ALD.

Le Lot est un petit département de 163 000 habitants où les deux plus grandes communes, Cahors et Figeac, comptent respectivement 20 000 et 10 000 habitants. Néanmoins, ce département présente des atouts qui sont déjà reconnus : un solde démographique positif avec un flux de personnes venant de Paris, Toulouse, Marseille attirées par le cadre de vie pour y installer leur activité. Dans une région où la métropole toulousaine joue un rôle moteur, le Lot doit gérer au mieux cette proximité, en tirer les avantages sans être dépassé par les inconvénients. «Le flux de population ne va pas se ralentir. Avant 1999, nous avions déjà + 1 000 habitants par an. Aujourd'hui, la progression est de 1 500 habitants. D'ici 2015, nous atteindrons les 169 000 habitants dans l'hypothèse la plus basse», analyse Patrick Bailleau.

Comment faire pour que leur installation soit un plus pour eux et pour le Lot ? Le directeur de l'ALD prend l'exemple du logement :

«Il y a un besoin très fort de construction. Mais il ne faut pas faire n'importe quoi. Nous avons été échaudés par certaines réalisations. Pour réussir, nous devons obtenir que le neuf ait la qualité de l'ancien».

Allier le qualitatif au quantitatif

L'enjeu pour la future Sem est de donner au département du Lot de quoi valoriser et protéger son capital «paysages et habitat» dans une perspective de développement. Pour le conseil général, qui sera le premier actionnaire de cette Sem qui devrait être opérationnelle au début 2006, le cadre juridique de l'économie mixte est le plus adapté pour atteindre cet objectif d'appui aux futurs investisseurs privés et également aux collectivités locales du Lot dans un souci d'équilibre du territoire pour que les implantations soient une réussite complète. «Le moindre mouvement dans les départements ruraux a un tel impact que notre appui est indispensable», estime Patrick Bailleau.

Etienne Banzet



Metz Technopôle, 180 hectares aujourd'hui, 310 hectares prochainement.

Metz Technopôle, proche du centre, accessible de partout...

Membre du réseau France technopôle, le parc Metz Technopôle veut symboliser la nouvelle économie Lorraine avec le regroupement sur un seul site des trois piliers du développement : formation, recherche et entreprises.

A ce jour, plus de 200 entreprises qui emploient 4 000 personnes sont installées sur les 180 hectares de Metz Technopôle qui passeront d'ailleurs bientôt à 310 hectares. «Au premier semestre 2005, nous avons accueilli une dizaine d'entreprises nouvelles», annonce

d'emblée Philippe Netter, président-directeur général de la Sem. La Sem est liée par un contrat de développement avec la communauté d'agglomération Metz Métropole (Ca2M), la ville de Metz, la CCI de la Moselle, Batiger. Avec comme missions de gérer le centre d'affaires CESCO (Centre d'étude et de systèmes de communication), porte d'entrée et poumon du technopôle par ses fonctions d'accueil d'entreprises ; de valoriser et faire connaître les sociétés présentes sur le site, d'attirer de nouvelles sociétés. Ici se font plus de la moitié des transactions d'affaires d'une agglomération dont elle est un moteur. Depuis sa création en

1993, la Sem accompagne la mutation d'un développement économique régional axé sur le volontarisme de l'Etat en faveur d'une région en crise, en «rupture d'image».

Metz Technopôle bénéficie d'une localisation privilégiée très proche du centre-ville, «un des plus proches de France», note Philippe Netter, avec un accès rapide vers la gare (et de sa future liaison de bus en site propre). Le site, qui a été «boosté» par la construction de la contournante Sud-Est de Metz (qui permet de rejoindre Nancy en une demi-heure) bénéficie d'un environnement paysager soigné, avec lac et golf 18 trous.

Metz Technopôle attend avec impatience l'arrivée du TGV en Lorraine en 2007 avec ses deux points d'arrivée (la gare de Metz et la gare Lorraine).

Etienne Banzet



On joue aussi au golf sur le technopôle de Metz.

Bourg-en-Bresse, Porte nord de Rhône-Alpes

Promobourg intervient sur le territoire de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, un territoire de 70 000 habitants qui comprend 15 communes où le tissu d'entreprises est dense avec des sites phares comme Renault Trucks (1 300 salariés), le Groupe Bernard, Nexans, un pôle agro-alimentaire Alimentec, l'industrie mécanique et carrosserie industrielle.

La situation géographique est très favorable : Paris en 2 heures avec le TGV, proximité de Lyon d'un côté, de Genève de l'autre par l'autoroute et le rail, ce qui fait dire à Bernabé Chumpitazi, directeur opérationnel de Promobourg : « Nous sommes la porte nord de la région Rhône-Alpes vers l'Allemagne et le Benelux ». La Sem, portée par l'agglomération de Bourg-en-Bresse, a trois métiers : l'accompagnement d'implantation, la conception de zones d'activités, l'animation économique. Avec comme message d'appel, le clin d'œil du jeu de mots « S'Ain-planter », Promobourg apporte aux porteurs de projets : le service, l'accompagnement, la recherche de solutions foncières, immobilières, administratives, le recrutement, la mise en réseau. A l'origine, Sem d'aménagement traditionnelle, Promobourg agit maintenant presque exclusivement comme une agence de développement, un outil d'animation et d'accueil, de recherches de partenaires locaux, de spécialistes de l'immobilier, d'organisation de l'interface entre l'offre et la demande. Ses missions fixées en 2003 sont de « rendre le territoire attractif pour inciter les créateurs, repreneurs ou développeurs à installer

durablement leur entreprise ».

La Sem se veut pointue dans ses interventions pour l'implantation de nouvelles activités, de la plus lourde à la plus modeste en taille. Entre autre chantier, Promobourg accompagne le développement du parc de sous-traitants de la filière mécanique, métallurgie, carrosserie industrielle. Un outil d'animation de cette filière, MécaBourg, a été créé en 2002 par les collectivités. Plus modeste, CartonPlast a choisi Bourg-en-Bresse en raison de la proximité d'une société cliente en Allemagne. Bernabé Chumpitazi et l'équipe de Promobourg peut aussi « vendre » le territoire avec comme argument la qualité de la main d'œuvre, notamment autour du pôle agro-alimentaire, Alimentec, qui concentre les technologies d'excellence et de savoir-faire liées au génie des procédés, à la sécurité et la qualité des produits alimentaires dans les domaines de l'emballage, l'aérialique alimentaire, l'hygiène des équipements. Dans ce cas, l'argument géographique joue moins.

E.B.

La zac des Belouses à Bourg-en-Bresse



Georges Frêche, président de la région Languedoc-Roussillon

Montpellier accueille le congrès des Sem, ce mois d'octobre, congrès placé sous le thème de l'attractivité des territoires. Quel rôle les Sem régionales jouent-elles dans le développement économique

de la région ?

Les Sem régionales sont avant tout des entreprises. Elles sont donc des acteurs économiques, et elles jouent tout leur rôle dans la dynamique de notre région. Nous en pilotons deux. Tout d'abord, Septimanie Equipement, dont nous possédons 51 %. Cette Sem a pour mission première de construire des équipements pour le compte du conseil régional, en particulier les lycées. Avec neuf nouveaux établissements et un vaste plan de rénovation, Septimanie Equipement ne manque pas de travail pour les cinq ans à venir. Mais, nous avons décidé de diversifier son domaine d'intervention et de nous appuyer sur sa compétence pour développer un réseau de zones d'activités.

En modifiant son objet social, je demande à Septimanie Equipement de continuer à « faire du lycée » mais aussi de mettre sa compétence au service de l'emploi, comme je l'ai fait avec la Serm pour l'agglomération de Montpellier.

En effet, nous avons constaté que le Languedoc-Roussillon manquait de zones pour accueillir des entreprises de niveau national ou international. Ces entreprises ont des exigences particulières en termes de situation, de qualité d'aménagement, de services aux entreprises installées sur la zone, de services aux salariés et de visibilité. Nous avons donc pris l'initiative de lancer plusieurs zones susceptibles de respecter ce cahier des charges très sévère.

Et c'est logiquement Septimanie Equipement que nous avons déléguée pour assurer la maîtrise d'ouvrage au niveau de la phase d'études. Un certain nombre de sites sont aujourd'hui envisagés. Le premier est à l'étude : une zone d'activités de 150 ha, à Castelnaudary dans l'Aude, dédiée à la logistique et à l'agro-alimentaire à la sortie de l'autoroute. D'autres projets sont prévus dans le Gard rhodanien et les Pyrénées-Orientales.

Après Septimanie Equipement, Septimanie Export : cette structure est, pour la région, un outil visant non pas à attirer les entreprises extérieures, mais à favoriser la promotion et le développement des entreprises exportatrices. Comment accomplit-elle sa mission sur le terrain ?

Avant, la région avait Prodexport. Cette structure fait l'objet de procédures judiciaires et je ne m'étendrai pas sur la gestion de mes prédécesseurs. Cette Sem est donc devenue Septimanie Export, dont nous détenons 37 %, et qui se tourne résolument vers l'international, notamment en aidant les entreprises régionales à exporter dans le domaine agricole et viticole. Nous voulons qu'elle devienne notre bras armé pour le développement de nos entreprises ; nous voulons vendre ailleurs pour créer de l'emploi ici.

Ainsi, nous lui avons donné les moyens de communiquer sur une marque-ombrelle que nous avons déposée à l'INPI : « Septimanie, la griffe du soleil ». Cette marque doit être le support de la promotion des produits régionaux, agroalimentaires pour commencer et, très vite, toutes catégories de produits confondues. L'idée est de concentrer sur cette marque-ombrelle les moyens importants que la région est décidée à mettre sur l'aide à la promotion des produits en région, en France et à l'export.

Lancée en avril autour d'une vingtaine de produits agroalimentaires, la marque « Septimanie, la griffe du soleil » a donné lieu cet été en région à une première campagne de communication. Elle se poursuit d'ici la fin de l'année par une promotion, sur toute la France, des produits de la mer dans l'enseigne Auchan et des produits alimentaires transformés chez Casino et par un début de communication en région parisienne (Vendanges de Montmartre et Marché de Noël). Les premières actions à l'international devraient avoir lieu dès le début 2006.

La réforme de la décentralisation va-t-elle modifier les missions assumées jusqu'à présent par les Sem de la région ?

La Sem est un outil sûr, qui a fait ses preuves depuis longtemps pour mener à bien des projets et gérer des activités relevant de l'intérêt général. Il serait donc logique de développer, voire de créer des Sem pour assurer de nouvelles compétences dans les domaines portuaires aéroportuaires ou de l'aménagement du territoire par exemple.

Le seul problème est que nous devons prendre en compte l'arrêt Stadt Halle de la Cour de justice des communautés européennes. Cette jurisprudence risque de nous obliger à prendre en compte le fait que, comme toute entreprise, les Sem doivent répondre aux critères de commande publique vis-à-vis de sa collectivité donneuse d'ordre.

Nous risquons de perdre alors la réactivité entre la Sem et la collectivité, qui nous permettait d'être efficace plus rapidement. Mais, ceci ne sonne pas la fin des Sem : bien au contraire, toutes ces nouvelles sociétés vont renforcer leurs rôles de véritables acteurs de la relance économique.

Propos recueillis par William Allaire

✕ Sem en exemple

Bastia Aménagement : à la fois classique et atypique

La Sem Bastia Aménagement possède une particularité qui, selon son directeur François-Louis Barboni, n'est partagée que par très peu de Sem de l'hexagone. Depuis dix ans, elle gère en effet un stock de 70 appartements du centre ancien de la capitale de l'île-de-Beauté.

«Au fur et à mesure des opportunités, la ville nous demande de racheter des appartements, de les rénover puis de les louer à des ménages ayant des revenus modestes», explique le directeur de la Sem. «Nous assurons donc une mission de bailleur social, une mission limitée mais atypique, sans aucune échelle commune avec l'office départemental HLM qui, de son côté, gère 4 000

logements». Cette démarche permet de viser une véritable mixité sociale, de susciter la création de syndicats ou de les dynamiser en matière de mise en œuvre de travaux sur parties communes et constitue, en outre, un outillage technique complémentaire à la politique de rénovation urbaine du centre ancien, lancée il y a un peu plus de deux ans. Bastia Aménagement poursuit

toujours ces acquisitions au gré du marché, mais les prix du foncier évidemment évoluent. La Sem envisage donc de créer, avec la Communauté d'agglomération de Bastia, le Département de la Haute-Corse et la Collectivité territoriale de Corse un fonds d'intervention foncier pour continuer d'acquérir et de rénover des appartements dans des conditions de gestion optimales.

sur un terrain concédé par la Collectivité territoriale de Corse, l'autre (383 places) sera plus complexe à mener puisqu'il faudra l'aménager en souterrain dans une ville, coincée entre mer et montagne, au pied de la Citadelle de Bastia. «Au-dessus du caisson du parking, on réaménagera toute la Place d'armes et la Place Vincetti qui symbolisent l'entrée historique de la ville», souligne François-Louis Barboni.

la gestion de deux ruisseaux, inoffensifs au premier regard mais qui enflent dangereusement en cas d'orage, pour lesquels Bastia Aménagement a conduit toutes les études pour les travaux hydrauliques. Autre difficulté à résoudre, explique François-Louis Barboni, «la ligne électrique assurant la liaison



Parc public Fango

Favoriser le développement économique

Mais le gros chantier à venir de la Sem reste l'aménagement d'une zone de trente hectares située au Sud de la commune et coupée en deux par une future voie régionale qui dédensifiera la route d'accès principale de Bastia et desservira la zone. «La ville avait acquis ce terrain pour présenter sa candidature à l'implantation du Synchrotron», rappelle notre interlocuteur. «Elle va désormais s'en servir pour développer des activités économiques classiques d'une part et des activités plus technopolitaines de l'autre.» En dehors de ses activités portuaires, commerciales et de services, Bastia n'a en effet pas de véritable ressource économique alors qu'il existe une forte demande. Le péri-urbain commercial et les grandes surfaces sont principalement implantées à Furiani qui fait partie de la récente Communauté d'agglomération de Bastia avec bien entendu la taxe professionnelle unique.

Le haut de la zone d'activités, vers la montagne, sera dévolu à la création d'un parc technologique avec une Maison du Parc et des locaux modulables. «Les entreprises en incubation seront logées dans la Maison du Parc puis, lorsqu'elles commenceront à voleter, elles migreront dans les locaux modulables, selon leurs besoins. Enfin, quand elles seront prêtes à prendre leur envol, elles pourront acquérir du foncier sur le parc d'activités.» Le bas de la zone sera, quant à lui, consacré à des activités plus classiques, artisanales, commerciales ou industrielles. Pour mener à bien le chantier, la Sem devra néanmoins faire face à quelques difficultés. D'abord,

Sardaigne-Corse-Italie arrive par la plage et traverse cette zone pour arriver à un pylone d'où l'électricité part en Sardaigne. La Corse peut prélever 20% de sa consommation sur cette ligne et nous sommes en train de monter l'appel d'offres avec EDF pour la mise en place du câble, c'est bien sûr une opération très complexe. Et nous devons veiller à une étroite coordination de ces travaux avec ceux relatifs au chantier de la route qui divisera en deux la zone.» Une zone sur laquelle l'Ensam a d'ores et déjà annoncé son intention d'installer sa délégation régionale. Et c'est Bastia Aménagement qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction d'un institut de formation supérieure spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables.

B.L.

DR



Emile Zuccarelli, député-maire de Bastia, président de Bastia Aménagement

Quels sont, selon vous, les avantages de l'économie mixte par rapport à la régie ou à la concession à une société privée ?

La formulation de la question m'amène à distinguer les domaines relevant des moyens juridiques d'action des collectivités (nature des contrats), de la nature des outils mis en œuvre par ces collectivités, au rang desquels figurent bien entendu les Sem.

Je dirai tout d'abord, que la Sem fait partie de l'outillage à disposition de la collectivité pour agir de manière optimale dans le domaine opérationnel urbain, économique, environnemental, etc. dans des conditions maîtrisées et dans un type de relations ouvert et dynamique. Il appartient donc aux collectivités, en fonction de la problématique abordée, d'un contexte économique donné, d'un niveau d'ingénierie constaté, de potentialités budgétaires et financières existantes, de définir tel ou tel mode juridique d'intervention. Il est aussi logique de considérer, à l'instar de la doctrine émanant des instances européennes, qu'un appel à concurrence puisse donner des éléments supplémentaires de choix aux collectivités maîtres d'ouvrages. Il revient donc dans ce cadre aux collectivités, notamment celles qui sont actionnaires des Sem, de donner à ces outils les moyens d'être un opérateur pertinent, sachant se positionner de manière professionnelle sur les domaines concernés.

Une Sem en Corse est-elle différente d'une Sem continentale ?

Il n'y a, bien entendu strictement aucune différence, les modalités et règles de fonctionnement étant identiques, de part et d'autre de la Méditerranée. Intervenant dans le domaine du développement local et de l'aménagement territorial, les Sem de la taille de Bastia Aménagement, au demeurant fort nombreuses sur le plan national, doivent, pour gérer les problématiques diverses liées à ce type de territoire, se montrer polyvalentes, créatives et réactives.

Quelle orientation peut prendre Bastia Aménagement, notamment avec l'entrée dans le capital de la communauté d'agglomération ?

D'abord, il s'agira dans un premier temps de proposer à la communauté d'agglomération les prestations techniques relevant de notre cœur de métier. Ensuite, et dans le cadre des compétences communautaires nouvelles, il conviendra d'élargir notre offre de prestations aux besoins qu'exprimera cette collectivité.

Une extension naturelle de notre activité tournera, dans un avenir très proche, autour du thème de l'aménagement et du développement économique (zones technopolitaine, d'activités et de développement économique de centre-ville, au sein du quartier historique de Bastia, notamment).

Propos recueillis par Benoît Lassere

Rééquilibrage géographique pour la cité Aurore

Si elle est originale et socialement importante, l'activité de bailleur social de la Sem n'est cependant pas la plus marquante. Comme son nom l'indique, la société que préside Emile Zuccarelli, député-maire de Bastia, a d'abord pour mission principale de participer à l'aménagement de la capitale économique de la Corse, comme maître d'ouvrage délégué ou comme mandataire. C'est ainsi qu'elle va piloter l'opération de démolition-reconstruction de la cité Aurore, dans le cadre du plan «Borloo». La Cité Aurore, construite dans les années 60, est située au Sud de Bastia et l'opération a pour but de rééquilibrer ce quartier avec la partie Nord de la ville qui date, elle, de l'époque génoise. «L'objectif est également d'insérer des équipements publics comme une école et un centre culturel qui permettront d'identifier ce secteur comme partie intégrante de la ville», précise le directeur de la Sem.

Aménagement sur la ville

Dans le domaine de l'aménagement, La Sem poursuit la réalisation d'une Zac de centre-ville dite du «Fango» (1 000 logements) ; étudie les conditions d'aménagement d'une friche industrielle EDF dans le même secteur et mène, en étroite collaboration avec la ville dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, les études préalables d'aménagement d'un secteur urbain stratégique d'entrée de ville.

La société conduira également la construction de deux parkings, indispensables à la vie touristique et commerciale de Bastia. Le premier (390 places) sera édifié en surface, à la gare,

Le point de vue de...

Carte d'identité

Date de création : 1993

Actionnariat public :

Ville de Bastia 80%

Actionnariat privé :

20% dont CCI, Chambre des Métiers, Caisse des dépôts, Dexia-Crédit local de France, Caisse d'épargne, Crédit mutuel et Crédit agricole

Nombre de salariés : 9

Capital social : 794 000 €

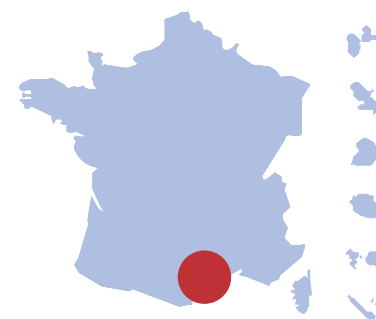
Chiffre d'affaires : la Sem a dégagé un excédent de 40 000 € en 2004

Budget annuel : 800 000 €

Focus

Montpellier, ville attractive et ville ouverte

Favoriser le dynamisme économique, les dix Sem implantées sur le territoire montpellierain en ont déjà fait la preuve : que ce soit le Corum (palais des congrès et zénith), la Semfim (parc expositions), la Shemc (construction et gestion de logements), Tam (transport urbain), TVM (réseau câblé), sans oublier Hérault Aménagement (édito du président en première page), Septimanie Export et Septimanie Aménagement (interview de Georges Frêche, p. 6), ou encore les deux sociétés que Sem mag' a choisi de vous présenter dans ce numéro, la Somimon et la Serm.



Somimon-Mercadis, un Min tourné vers l'avenir

Créée en 1962 pour aménager et gérer le marché d'intérêt national de Montpellier, la Somimon affirme aujourd'hui son engagement professionnel par son label CEE et une marque déposée, Mercadis : «un tremplin vers le futur, car Mercadis participe au développement des sites marchands en ligne, favorisant les échanges entre les filières de l'agroalimentaire et la distribution», explique son directeur général, Pierre Council.

Le Min de Montpellier est un site de 10 ha dédié aux filières de l'agro-alimentaire et de la logistique sur lequel la Somimon a mis en place des méthodes performantes pour garantir la sécurité alimentaire : continuité de la chaîne du froid assistée par ordinateur, application de normes européennes et process de qualité HACCP, traçabilité des produits, etc. Un «pôle fraîcheur nature» où les professionnels peuvent s'approvisionner en fruits et légumes frais, produits de terroirs et vins régionaux, produits carnés, laitiers et de la mer, viennoiserie, meunerie, confiserie, mais aussi en fleurs coupées, plantes d'intérieur et de jardins.

La Somimon gère un parc immobilier de 41 000 m² : ateliers, entrepôts, espaces de

vente et de conditionnement qu'elle loue à des professionnels, en surfaces de 100 à 3000 m², équipées à la demande de production de froid et de quais route-fer ; des bureaux, salles de réunion, espaces d'exposition.

Sa plateforme logistique lui permet d'assurer la gestion des flux de marchandises et leur stockage pour l'export, la distribution locale ou régionale. Elle

propose 8 000 m³ en température dirigée entre - 20° C et + 16° C, une congélation en tunnel, des espaces spécialisés en froid négatif pour laboratoires et centres de recherche, branchement électrique pour camions réfrigérés ou véhicules électriques.

Au nombre des services aux entreprises on trouve notamment le groupage-dégroupage, la gestion des stocks en temps réel, l'échange de données informatisées à la demande... Pour l'avenir, la Sem mise sur le développement territorial durable, en organisant la circulation des marchandises en ville et l'offre. Elle favorise la venue sur le marché de productions issues de



Serm : zoom sur l'activité logement

«Le besoin de Montpellier et de son agglomération est d'environ 4 000 logements par an, le programme local de l'habitat en prévoit au moins 2 500 sur la seule ville de Montpellier pour les prochaines années. La Serm s'est engagée à mettre des terrains viabilisés auprès des promoteurs à hauteur de 1 300 à 1 500 droits à construire par an, soit plus du tiers de l'offre foncière par rapport aux besoins», commente Eric Bérard, son directeur général.

Aujourd'hui, la Serm conduit trois opérations sur Port Marianne : les Jardins de la Lironde qui accueilleront à terme 2 200 logements ; Jacques Cœur, autour du futur port fluvial de 300 anneaux, qui accueillera à terme 1 800 logements ; Parc Marianne qui accueillera 2 000 logements et où une consultation de promoteurs est en cours pour la réalisation de 350 à 400 logements, en 2006. Deux autres opérations sont également lancées, il s'agit de : 2 500 logements sur la Zac de Malbosc, au Nord-Ouest et 2 200 logements sur la Zac d'Ovalie, à l'Ouest de la ville. «La caractéristique de ces programmes repose sur la mixité sociale», explique Eric Bérard «à

savoir 25 à 30 % sont des logements sociaux, 35 à 40 % sont réservés aux ménages primo-accédants ou aux revenus modestes et le solde, en acces-



Futur hôtel de ville de Montpellier. Architecte : Jean Nouvel.

sion libre. Une notion de mixité urbaine que la Serm a mis en place il y a maintenant quatre ans et qui fonctionne bien».

En août 2003, la Serm s'est vue confier une convention publique d'aménagement pour Montpellier

Grand Cœur, opération complexe d'urbanisme qui couvre le centre historique (l'Écusson) et ses faubourgs. Elle vise à redynamiser le centre ancien et concerne 70 000 habitants, soit le tiers de la population de la ville. Aujourd'hui, la Sem est en phase intense d'acquisition foncière et une partie du dossier bénéficie d'une convention Anru. En juin 2005, la Serm s'est vu attribuer une nouvelle CPA par la commune de Prades-lez sur un large périmètre incluant notamment la réhabilitation du centre bourg. Enfin, elle mène une étude, sur cinq communes de l'agglomération de Montpellier, pour accompagner le plan local d'habitat. Elle est, de plus, opérateur pour l'ensemble des ZA Eurêka, Garosud, parc de l'Aéroport, Euromédecine, etc.), intervient sur les grands équipements de la ville et de l'agglomération sans oublier qu'elle gère le réseau de production de chaleur et de froid de Montpellier.

M.A.R.

l'agriculture raisonnée et/ou biologique, ainsi que le commerce équitable, grâce à des partenariats avec les vignerons coopérateurs de Montpellier et les producteurs de café du Honduras. Pour Pierre Council, «l'avenir doit compter avec l'arrivée de nouveaux métiers dans la logistique urbaine. La Somimon vient juste

d'organiser un forum des véhicules utilitaires électriques qui a rassemblé des constructeurs nationaux et européens. Il fait suite à une première expérimentation de desserte du centre ville par des véhicules électriques, qui avait connu un vif succès».

M-A.R



Hélène Mandroux, maire de Montpellier

«Votre cité renvoie l'image d'une ville qui se transforme et veut surprendre. Est-ce une question de tempérament ?»

Question de tempérament méditerranéen peut-être, mais surtout question de logique et de vision à long

terme, engagée par l'équipe municipale, pour coller à son époque, répondre aux différents défis qu'elle impose, en matière, d'économie, d'emploi, de logement. Pour rester une cité performante, Montpellier a le devoir d'aller de l'avant, d'échanger, de s'ouvrir au monde, aux autres, d'innover. Notre ville doit également faire face au développement démographique que génère son attractivité. On estime à 4 000 le nombre de nouveaux arrivants chaque année. Il faut donc prévoir les logements, les écoles, les crèches, les divers équipements sociaux et culturels nécessaires à la bonne intégration de chacun en veillant à maintenir un niveau de développement économique sans lequel aucun développement urbain n'est possible.

«Montpellier s'appuie sur des Sem pour son développement. En quoi, la Sem est le bon outil pour porter un grand projet ?»

En faisant cohabiter des capitaux publics et privés, les Sem sont des outils au service des collectivités locales, donc de l'intérêt général. Elles apportent une expertise complémentaire à celle du public, une meilleure réactivité conjuguée à une plus grande souplesse en matière juridique. A Montpellier, on retrouve la Société d'équipement de la Région montpellieraine (Serm), sur les opérations d'extension urbaine ou de renouvellement urbain, mais également dans le domaine du développement économique (la Serm est l'aménageur de la technopole).

«Qu'est ce qui peut permettre aujourd'hui à Montpellier de bien figurer dans la compétition des métropoles de la couronne méditerranéenne ?»

Son excellente situation géographique, ses infrastructures de dimensions nationale et internationale, ses universités renommées dans l'Europe entière et notamment sa faculté de médecine - Montpellier compte près de 70 000 étudiants, soit un quart de sa population -, ses liaisons avec le reste de la France et l'étranger - en particulier le sud de l'Europe et le Maghreb - (aéroport international, autoroutes, lignes TGV...) même s'il faut continuer à les améliorer, l'importance et la qualification de son secteur recherche avec Sanofi, Agropolis, sa capacité à innover en matière économique, urbaine, culturelle.

Je compte beaucoup sur le rapprochement des communautés d'agglomérations de Montpellier, Sète et Mèze. La nouvelle communauté d'agglomération ainsi créée, aussi dynamique en matière démographique, aussi cohérente sur le plan territorial, nous permettrait de mettre en œuvre les conditions d'un véritable développement économique à l'échelle de la région et de renforcer notre rayonnement à l'échelle européenne, pour faire jeu égal avec Toulouse, Marseille et Barcelone.

Propos recueillis par Etienne Banzet

Trois questions à...

Un thème peut en cacher un autre

Alors que les Sem se réunissent pour leur 39^e congrès sur le thème « l'attractivité, la cohésion des territoires... la différence des Sem », les articles de presse des dernières semaines s'intéressent de près à l'intervention des Sem dans le domaine des énergies propres, renouvelables et du développement durable et n'hésitent pas quelquefois à les estampiller « bonnes élèves de l'environnement ». L'intervention des Sem rhône-alpines, qui ont choisi l'approche du congrès, pour faire savoir à quel point elles sont sensibles aux questions d'environnement et de développement durable n'est bien évidemment pas étrangère à cet intérêt de la presse. Les autres régions ne sont pas en reste, la Normandie en est un exemple.

« Comment développer les énergies renouvelables en France », titraient **Les Echos** (édition du 26/08) dans leur rubrique « Le point de vue de ». En l'occurrence celui du président de la région Alsace, Adrien Zeller, qui se livrait à un état des lieux sans concession : « Le problème de l'énergie, avec l'effet de serre et la hausse du prix du pétrole que nous subissons, auxquels s'ajoutent l'instabilité de l'approvisionnement pétrolier, n'a jusqu'à présent pas suscité la dynamique et la mobilisation que le souci de l'avenir et la prudence élémentaire appellent ». Citant, entre autres, « le soutien arraché au Parlement en faveur de l'éolien, les encouragements fiscaux aux économies d'énergie et à l'usage d'énergies alternatives », il suggérait : « Etat et régions pourraient s'associer pour susciter des projets (...) proposés par les collectivités territoriales, les établissements publics ou semi-publics ou les sociétés d'économie mixte ».

Effets du soutien parlementaire ? peut-être, mais c'est plus certainement l'exceptionnelle exposition au vent de la région basse-normande, qui a incité la communauté de communes Evrecy-Orne-Odon, dans la plaine de Caen à se lancer dans l'aventure de l'éolien et **Ouest France**, dans son édition Normandie du 5/09 promet « Un nouveau souffle pour les éoliennes ». Pour s'en convaincre, les propos de Christian Delabie, de l'Ademe, invité à s'exprimer sur le sujet « Selon les estimations, la Basse-Normandie est en deuxième position du point de vue du potentiel éolien en France, pays qui se situe au deuxième rang européen (...) ». Et **Ouest France** de revenir sur l'initiative de la communauté de communes Evrecy-Orne-Odon « pas encore de projet précis, ni même de site retenu, mais la création d'une Sem qui doit accomplir toutes les études utiles et toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières » Car, précise le journal, les élus ne veulent pas laisser le soin à un opérateur privé de mener un tel ouvrage.

Après le « Comment développer les énergies renouvelables » des **Echos**, c'est

Le Dauphiné, dans son édition de Grenoble (15/09) qui questionne : « Comment réduire votre facture énergétique ? » et prévient « Si vous comptez réduire votre facture énergétique, ne misez pas sur une baisse des prix, mais sur la maîtrise de la consommation ». Dans son article, le support fait essentiellement état du bilan et des conseils proposés par la Sem GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) et de ses nouvelles avancées en matière d'énergie propre : « Il semble que depuis une dizaine d'années, où la Sem GEG a entrepris de sensibiliser les particuliers, les professionnels et les collectivités à la maîtrise de leur consommation, cette démarche progresse dans les esprits et les faits (...). Nous apprendrons que la Sem, qui entend plus que jamais maîtriser la demande et la consommation, s'est aussi tournée vers la cogénération au gaz naturel, le solaire thermique et photovoltaïque ainsi que le bois. »

La consécration viendra avec **Le Progrès** (16/09), sous le titre « Les Sem, bonnes élèves de l'environnement ». Le quotidien se veut pédagogique, propose un petit rappel de la formule économie mixte et cite à titre d'exemple deux Sem de l'agglomération lyonnaise, « Lyon Confluence, qui conduit l'aménagement du quartier lyonnais du Confluent et la Segapal, qui dirige le parc de Miribel-Jonage, sont particulièrement engagées dans ce qu'il est convenu d'appeler le développement durable. La première en favorisant notamment la mixité sociale dans ce quartier mais aussi en exigeant des promoteurs et des architectes qu'ils ne livrent que des bâtiments relevant de la norme "haute qualité environnementale". Alors que la seconde arrive à concilier le libre accès de ses plans d'eau à la baignade tout en étant la plus grande réserve d'eau potable de l'agglomération ».

Les efforts médiatiques de l'association des Sem rhône-alpines semblent avoir porté leurs fruits.

Innovapresse

Journée d'information

Les marchés des Sem après la réforme et la nouvelle donne pour les Sem d'aménagement ont fait l'objet d'une journée d'information organisée par la Fédération des Sem, le 22 septembre 2005 à Paris, qui a accueilli plus de 200 personnes.

Après un exposé sur l'ordonnance du 6 juin 2005 sur les « marchés des Sem », les participants ont pu dialoguer avec Jérôme Grand d'Esnon, directeur des affaires juridiques au ministère de l'Economie et des Finances et Jean-François Sestier, avocat et professeur agrégé de droit public : une occasion de faire le point sur les nouvelles obligations des Sem qui seront précisées lorsque les décrets d'application sortiront, vraisemblablement fin octobre, selon Jérôme Grand d'Esnon.

L'autre partie de cette journée était consacrée à une réflexion prospective sur le changement des pratiques dans le secteur de l'aménagement après la promulgation de la loi sur les concessions d'aménagement. En présence d'avocats, de banquiers et d'experts comptables, les échanges ont permis de parler des conséquences pratiques de la mise en concurrence, des nouvelles stratégies à mettre en place par les Sem d'aménagement, tant en termes de partenariat avec les banquiers ou autres acteurs, qu'en termes d'évaluation des risques.

Formation professionnelle

Pour la seconde année consécutive, la Fédération des Sem et la Scet préparent un catalogue de formation commun pour 2006 (disponible à partir de 18 novembre 2005). Il proposera une centaine de stages spécialisés couvrant des domaines aussi variés que la gestion et le management d'une Sem, l'aménagement urbain, le droit de l'urbanisme et des marchés publics, la conception et l'exploitation d'équipements publics, la gestion de parcs immobiliers, etc., tous animés par des experts compétents et reconnus, spécialistes de l'économie mixte.

Contact service formation : Corinne Probert, tél 01 53 32 22 29 ou Françoise Dhérin, tél 01 53 32 22 04.



Publications

Sem mode d'emploi (4^e édition)

La Fédération des Sem édite une nouvelle version (2005-2006) de Sem mode d'emploi. Dans cet ouvrage, à la fois concis et pratique, élus locaux, directeurs de Sem, secrétaires généraux et directeurs généraux de collectivités territoriales trouveront des réponses claires tant sur la création de Sem, leur organisation sociale, leurs relations financières avec les collectivités, que sur les obligations de communication et les contrôles qui s'exercent sur elles. Parution fin octobre 2005, 180 pages, 30 €.

Réservation et commande : contact@fedsem.fr ou tél 01 53 32 22 00.



Le partenariat public-privé version Sem

La Fédération des Sem vient d'éditer un référentiel qui illustre les différentes formes de partenariat public-privé (PPP) institutionnel que permet d'offrir la formule Sem : le PPP dans lequel une grande entreprise (spécialisée dans la prestation de services publics locaux) se trouve partie prenante ; le PPP territorial qui associe les collectivités locales et les banques au tissu économique local autour d'un projet commun de développement ; enfin, le PPP où la collectivité locale soutient une gestion privée défaillante.

Disponible sur demande : contact@fedsem.fr ou tél 01 53 32 22 00.



Semmag est une publication de la Fédération des sociétés d'économie mixte
46, rue Notre Dame des Victoires • 75002 Paris • Tél.: 01 53 32 22 00 • Fax : 01 53 32 22 22
<http://www.fedsem.fr> • e-mail : contact@fedsem.fr
Directeur de la publication : Maxim Peter • Rédacteur en chef : Marie-Anne Ramazzina
Comité de rédaction : Jean-Marie Bernard, Thierry Durnerin, Jean-Michel Geneteau, Axel Greleau, Eric Ledoux, Nicole Malet (Innovapresse), Maxim Peter, Marie-Anne Ramazzina
Conception-réalisation : Innovapresse Conseil & Image(s) • Impression : Pôle graphique
• Dépôt légal à parution.

